**Liste de contrôle : Substances dangereuses**

Remplie le:

Remplie par:

Location:

**Généralités**

| Pos. | Description |  | Remarques/photos |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Une personne de contact pour les produits chimiques chimiques est nommée dans l’entreprise (de préférence le responsable de la sécurité). | oui  en partie  non |  |
|  | Les fiches de données de sécurité (FDS) sont rassemblées pour tous les produits dangereux (les demander au fabricant si elles ne sont pas disponibles) et rangées dans un endroit accessible à tout moment en cas d’urgence ou d’incident. | oui  en partie  non |  |
|  | La possibilité de remplacer les produits dangereux par des produits contenant des composants moins dangereux a été examinée (voir point 3 des FDS : Composition/informations sur les composants). | oui  en partie  non |  |
|  | Les employés sont informés des dangers liés à l’utilisation de ces substances ou matériaux. | oui  en partie  non |  |
|  | Les employés connaissent les étiquettes des substances dangereuses et leur signification. | oui  en partie  non |  |
|  | Les récipients vides, les résidus et les déchets sont toujours rapportés et éliminés de manière appropriée. | oui  en partie  non |  |

**Stockage et élimination**

| Pos. | Description |  | Remarques/photos |
| --- | --- | --- | --- |
|  | La liste de tous les produits dangereux utilisés dans l’entreprise avec leur quantité maximale pouvant être stockée est établie. | oui  en partie  non |  |
|  | Les produits qui ne sont plus nécessaires sont retirés de la circulation, puis préparés pour être éliminés. | oui  en partie  non |  |
|  | Les produits qui ne sont plus nécessaires sont éliminés conformément aux indications figurant dans leur fiche de données de sécurité (point 13 des FDS : Considérations relatives à l’élimination) ou en faisant appel à une entreprise d’élimination certifiée. | oui  en partie  non |  |
|  | * Les substances dangereuses sont correctement stockées dans l’entreprise et sur les chantiers, elles sont protégées contre tout accès non autorisé. | oui  en partie  non |  |

**Stockage et élimination**

| Pos. | Description |  | Remarques/photos |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Si des substances particulièrement dangereuses sont remises à des personnes privées, les personnes qui les remettent doivent avoir les connaissances techniques requises par la loi.  Inscrivez les personnes ayant les connaissances techniques requises dans l’organisation de la sécurité. | oui  en partie  non |  |
|  | Un permis est nécessaire (cliquer sur le lien [http://www.chemsuisse.ch](http://www.chemsuisse.ch/), notices A13 - A17 pour obtenir des informations détaillées) pour l’utilisation de produits de protection du bois, de produits phytosanitaires, de pesticides, de fluides frigorigènes et pour la désinfection de l’eau des piscines publiques. La personne de contact pour les produits chimiques doit être communiquée aux autorités.  Inscrivez les personnes titulaires de ce permis dans l’organisation de la sécurité. | oui  en partie  non |  |
|  | Il faut vérifier que les marchandises dangereuses sont transportées sur les voies de transport public conformément aux exigences légales et si l’entreprise a besoin d’un conseiller à la sécurité.  Les personnes impliquées dans le transport doivent être formées.  Indiquez le conseiller à la sécurité dans l’organisation de la sécurité. | oui  en partie  non |  |
|  | Évaluer l’exposition des employés.  Vérifier l’équipement de protection individuelle (EPI) en fonction des fiches de données de sécurité (point des FDS : Contrôle de l’exposition/protection Individuelle).  Les équipements de protection adéquats sont disponibles dans l’entreprise et sont utilisés correctement.   * Lunettes de protection * Gants de protection * Chaussures de travail * Vêtements de protection * Protection des voies respiratoires | oui  en partie  non |  |
|  | Les collaborateurs disposent d’instructions de travail claires qui décrivent l’utilisation sûre des substances dangereuses (instructions d’exploitation, par exemple). | oui  en partie  non |  |
|  | Instruction et formation des employés sur la procédure à suivre en cas d’accident (déversement de substances, incendie, premiers secours), à l’aide des instructions d’exploitation appropriées, par exemple. | oui  en partie  non |  |
|  | Les collaborateurs sont informés des mesures d’hygiène nécessaires : se doucher après le travail, se laver les mains avant de manger, avant d’aller aux toilettes et après y être allé. | oui  en partie  non |  |